

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2026 / 24

Séance du 3 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	11	11

Date de la convocation : 26 mai 2026

LE TROIS JUIN DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjoints; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Guillaume VERGNE

OBJET : Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

- Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 17 heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er juin 2026, le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié :

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus
					Temps de travail	
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	Responsable finances et gestion du personne	TNC : 17/35 ^{ème}	0
	Rédacteur	Rédacteur	B	Responsable finances et gestion du personne	TNC : 17/35 ^{ème}	0
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	B	Responsable finances et gestion du personne	TNC : 17/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Gestion administrative	TNC : 10/35 ^{ème}	1
Filière Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	C	Agen technique polyvalent	1 TC	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre .012.

ADOpte :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 4 juin 2026



Le Maire,
Alain HÉRITIER

Le secrétaire de séance,
Guillaume VERGNE